

# Dossier de réouverture de parcelles pour une utilisation agricole

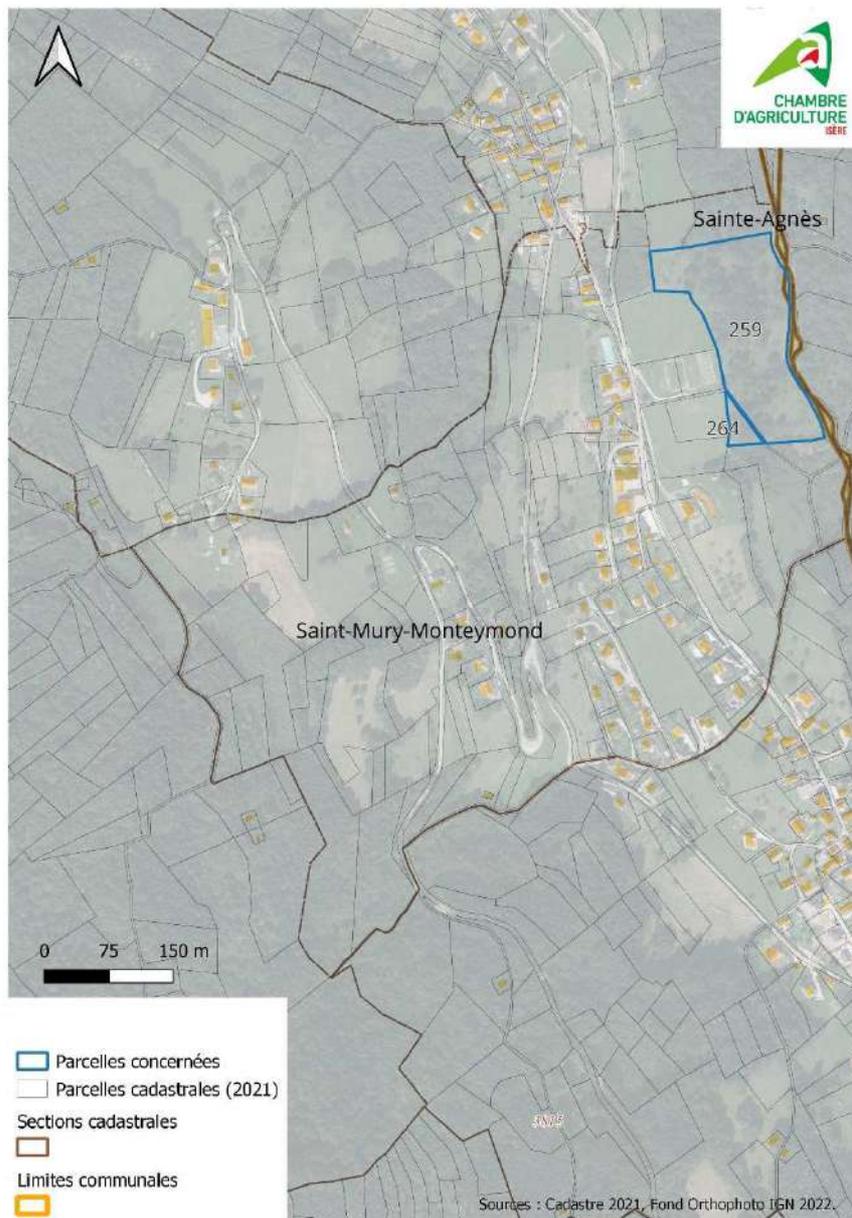
**Demandeur :**

Commune des travaux :

SAINT-MURY MONTEYMOND

Parcelles concernées : B259, B264

## 1. Localisation des parcelles



## 2. Objectif du projet

Notre activité principale de notre ferme est la production de bovin viande que nous vendons en circuits courts dans la Métropole Grenobloise (Meylan notamment).

Les parcelles que nous souhaitons défricher appartiennent à un ancien éleveur d'ovins. Auparavant, ces parcelles ont été louées à un agriculteur éleveur bovin qui a laissé les parcelles s'enfricher (voir analyse historique).

Nous avons ces terrains en location depuis le printemps 2022 et nous souhaitons les remettre en état pour avoir des parcelles composées de prairie et de zone boisée pour faire pâturer notre troupeau de bovin.

Ces parcelles sont accessibles par un chemin.

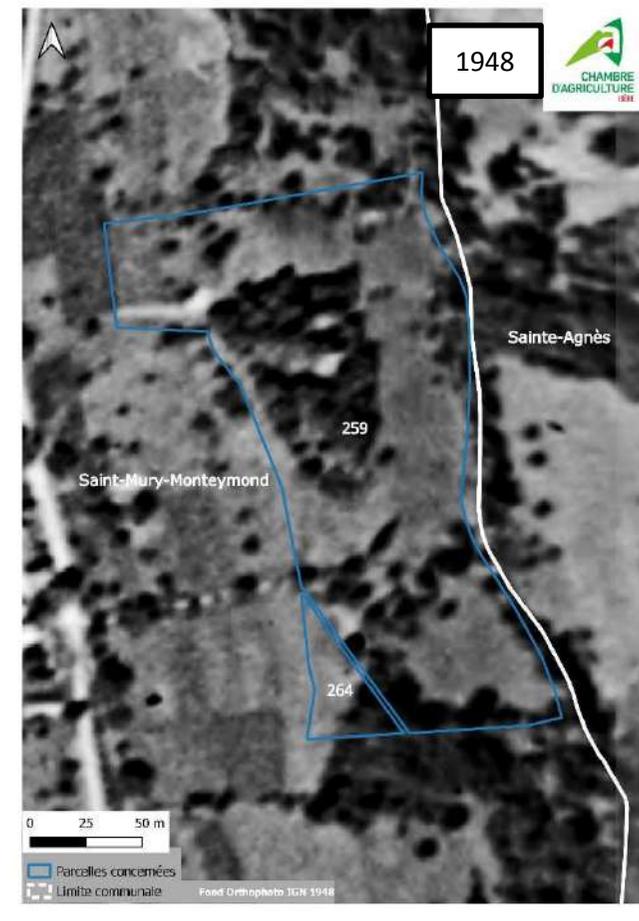
Nous avons besoin de nettoyer ces parcelles et d'augmenter notre surface pour nos besoins

en pâture pour l'élevage bovin (120 têtes).

Nous avons estimé à 12 300€ pour la remise en état des terrains avec du débroussaillage/broyage et du débardage d'arbres tombés. Les travaux se dérouleront sur durant la période du printemps (mars- avril).

Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan dans le cadre de l'appel à projet « Reconquête et le maintien des espaces agricoles ouverts », dont j'ai eu la validation.

### 3. Présentation des parcelles au fils des temps



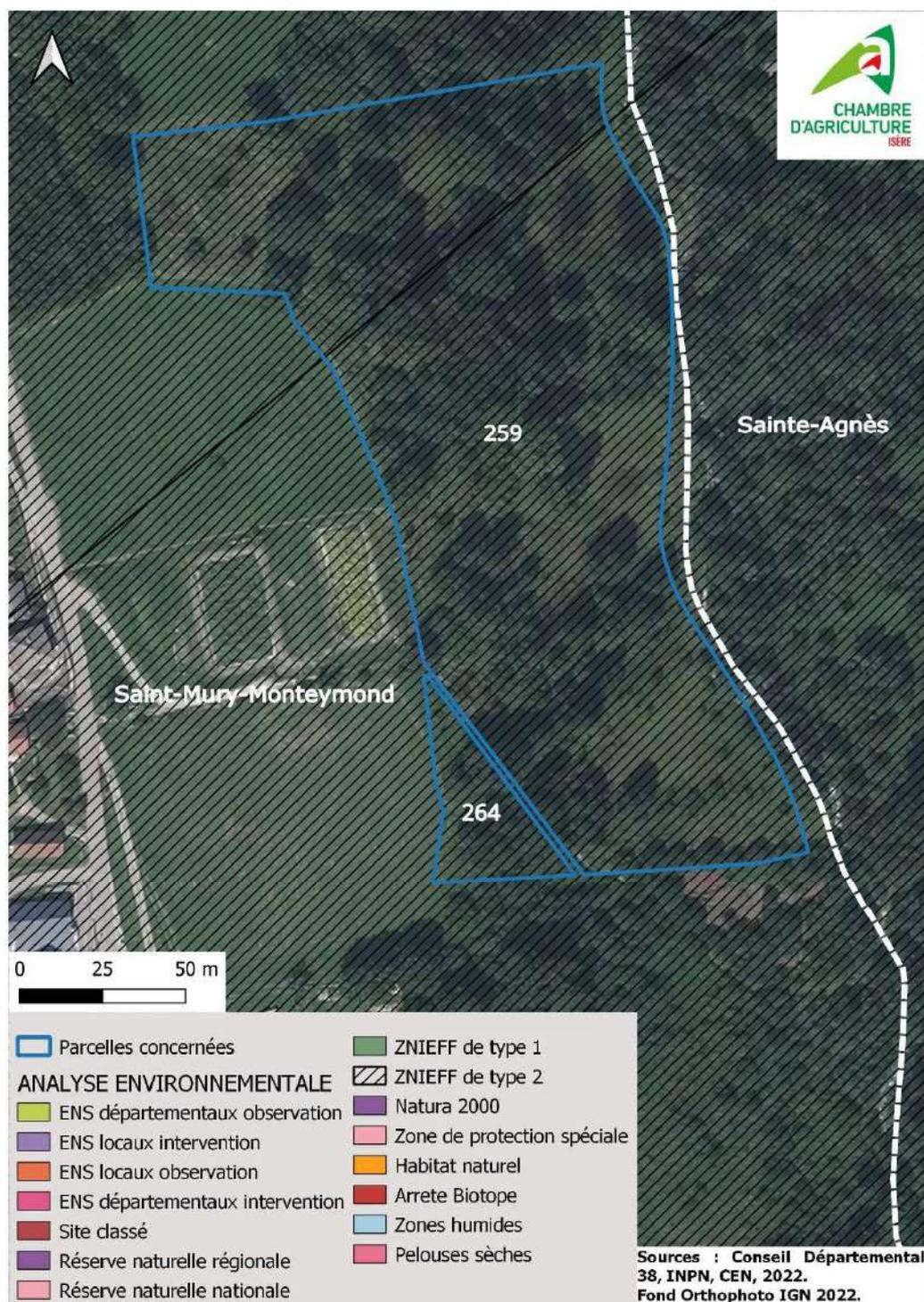


## 5. Analyse au regard de l'environnement :

Les parcelles concernées ne se trouvent dans aucun des zonages suivants :

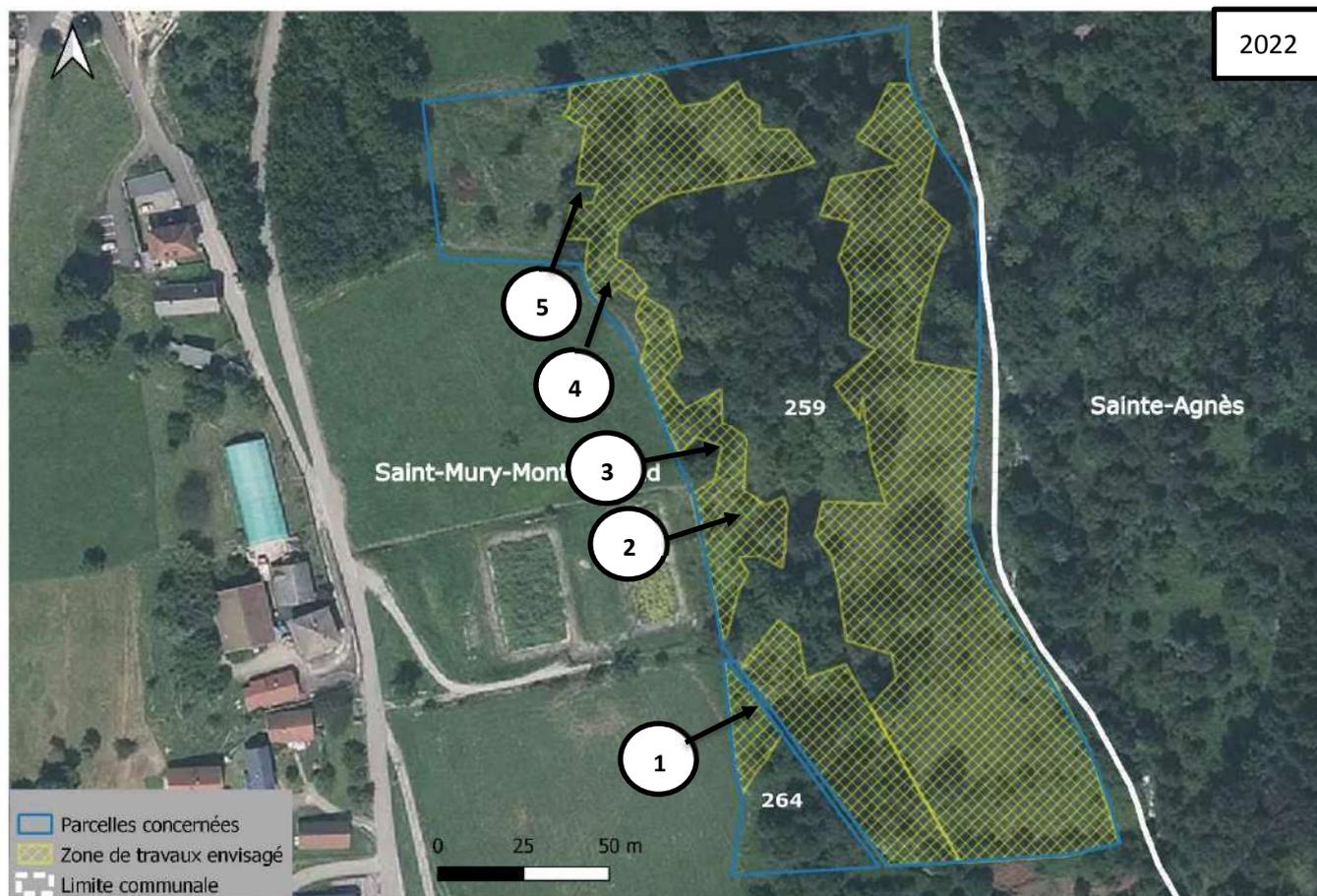
- Espaces naturels sensibles (ENS) : ni locaux ni départementaux ;
- Sites inscrits et sites classés ;
- Réserves naturelles régionales et nationales ;
- Natura 2000 Oiseaux (dont ZICO) et Habitats ;
- Arrêté de protection de biotope ;
- Zones humides et pelouses sèches.

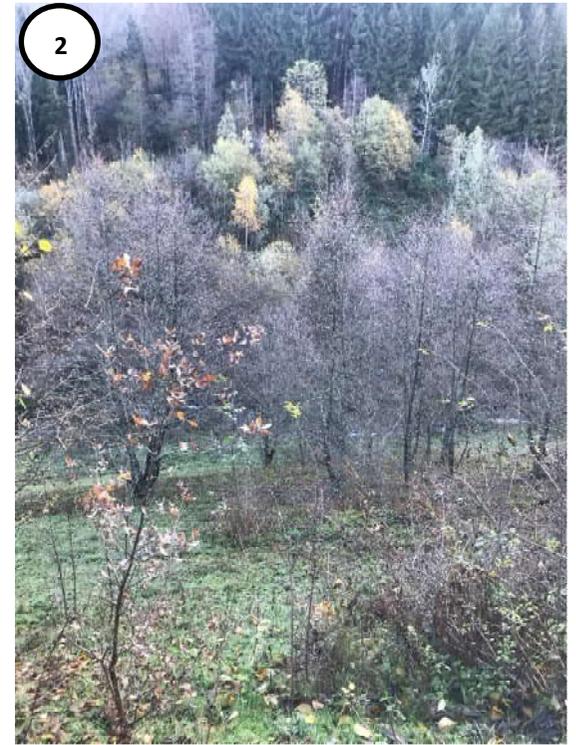
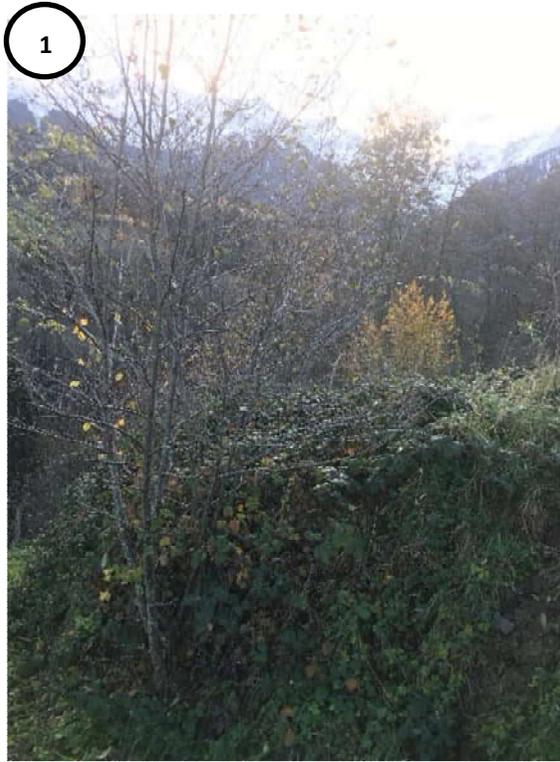
En revanche, elles sont situées dans le périmètre suivant de la ZNIEFF de type 2 Massif de Belledonne et chaîne des Hurtières. Cette ZNIEFF couvre quasiment tout le massif de Belledonne (70 156ha).



## 6. Présentation des travaux aux regards des photographies aériennes antérieures

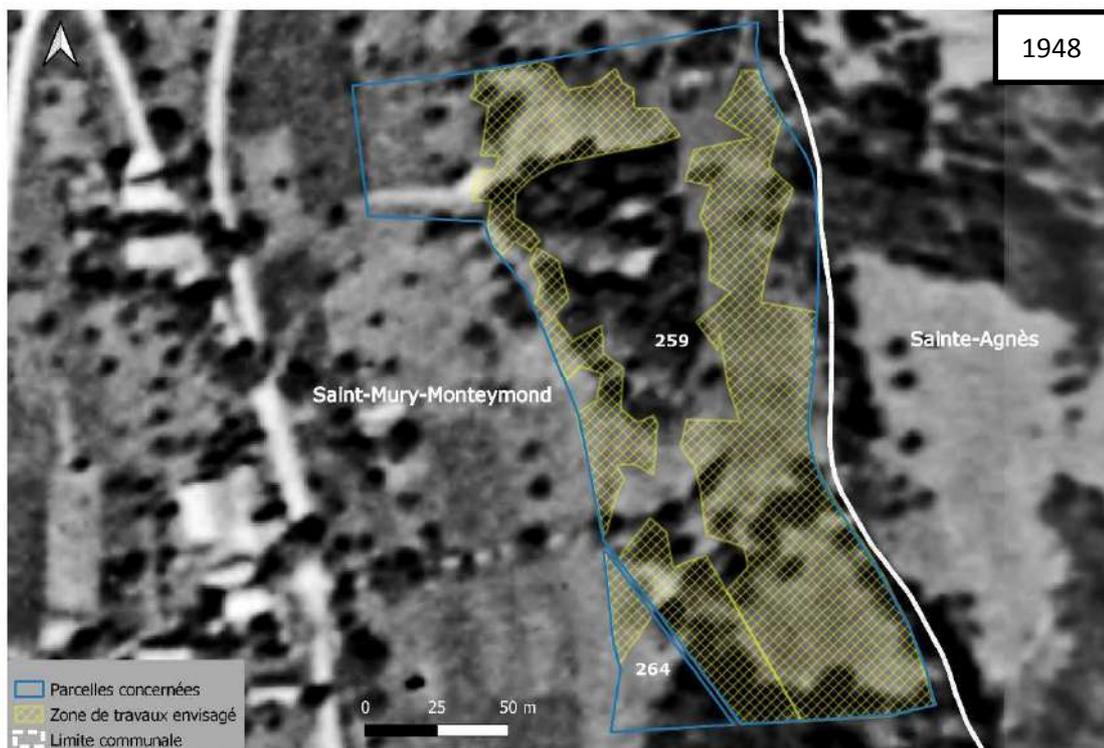
La carte ci-dessous présente les travaux envisagés ainsi que les photos de terrain.







Les cartes ci-après présente la zone des travaux avec les photos aériennes de 1993 et de 1948.



**Commentaires :**

On constate qu'entre 1948 et 1993, la parcelle B259 a été entretenue. En revanche la parcelle B264 a vu l'enfrichement avec la création d'une lisière forestière qui correspond à la bordure du chemin d'accès. La parcelle B259 s'est enfrichée depuis 1993. Les travaux consisteront à débroussailler et broyer (robot chenillard et manuel), uniquement les sujets jeunes souvent situées au pied de sujets plus anciens afin de gagner des espaces de pâtures. Le terrain étant en pente, certains arbres qui sont tombés n'ont pas été retirés. Il sera proposé de les retirer avec une pelle grue pour faciliter le passage des animaux.

## **7. Propositions de compensation :**

Je considère, au regard des éléments présentés, que les travaux envisagés correspondent à de la réouverture des espaces à vocation pastorale, la proposition de compensation correspond donc à la condition n°3 de la doctrine départementale sur le défrichement. Ainsi, je propose donc d'implanter des prairies sur les zones défrichées (végétalisation du sol), notamment pour minimiser le risque d'érosion des sols. Ces îlots seront pâturés par des bovins. Je propose également d'entretenir régulièrement des arbres qui borderont ces îlots de prairie et de laisser des arbres isolés pour abriter les bêtes.

Une fois remise en état ces parcelles seront simplement pâturée de fin avril à début à novembre. Un entretien annuel sera effectué : débroussaillage, broyage.